



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE CAPESTERRE BELLE-EAU

LISTE DES DELIBERATIONS DU 09 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf du mois de Mai à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAPESTERRE BELLE-EAU dûment convoqué le mercredi 03 Mai 2023 s'est réuni en Mairie, salle de délibération, sous la présidence de M. Jean-Philippe COURTOIS, Maire de la Commune

Présents : M. COURTOIS Jean-Philippe - M. DOLLIN Patrick - Mme HATCHI Henriette épouse ROMAIN - M. DOGNON Camille - Mme DORVILLE Murielle - M. BATLTYDE Rosan - Mme CHOISI Annick - M. LATCHMAN Rodrigue - Mme ROMAIN Marie-Line - M. ALLARD Philippe - Mme CATAN Laudy - M. ROSIER Max - Mme ROSIER Christiane - M. JOSPITRE Christian - Mme BOYE Claudie épouse JEANNELLO - M. ZOZO Gaby - M. LEON Alain - Mme HERLEM Annick - Mme CARAVEL Joëlle - Mme JAFFARD Marie-Eve - M. ZAMORE Stéphane - Mme BARBOT Annette - M. RAMDINI Hugues dit Philippe - M. BALON David

Représentés : M. DOUGLAS Philippe (*Rep par M Philippe ALLARD*) - Mme JOINVILLE Gisèle épouse MONLOUIS (*Rep par M le Maire*)

Absents : M. AVRIL Alain - M. BEAUGENDRE Joël - Mme EUGÈNE Luzette épouse JOSEPH - M. RAMASSAMY Jean-Yves - Mme CÉROL Nita - M. CLAUDE-MAURICE Eddy - Mme PADOU Nicole

Secrétaire de séance : M. Philippe ALLARD

Nombre de membres composant l'assemblée : 33

Nombre de membres présents : 24

Quorum : 17

DELIBERATION N°2023-05-019 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant « *Nouvelle Organisation Territoriale de la République* » (dite loi NOTRe),

Vu le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 *relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires*,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Après échange et en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité

Pour : 23

Contre : 00

Abstentions : 03

De prendre acte de la tenue d'un débat et la présentation d'un rapport d'Orientations Budgétaires de la Ville de Capesterre Belle Eau pour l'année 2023.



RAPPORT

D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Ville de Capesterre Belle Eau

PRÉAMBULE

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le **Rapport d'Orientations Budgétaires** est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La présentation du rapport par l'exécutif constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire car c'est sur la base de ce rapport que se tiendra le débat d'orientations budgétaires.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 07 août 2015 dite loi NOTRE a rappelé et complété les obligations relatives au rapport d'orientations budgétaires.

Il doit mentionner :

- ✓ Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité
- ✓ Les engagements pluriannuels notamment, les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement
- ✓ Les informations relatives à la structure et la gestion de la dette
- ✓ Les informations relatives à la structure des effectifs, ainsi qu'aux dépenses de personnel

Le rapport présenté prendra en compte les recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) en vue d'améliorer la situation financière de la Ville et de retrouver les marges de manœuvre permettant la mise en œuvre du programme d'investissement pour le développement du territoire.

Nouveautés 2023

Sur l'année 2023 la Commune verra son cadre budgétaire être modifié, du fait du passage de la nomenclature M14 à celle M57.

Celle-ci permettra notamment de pouvoir mieux prévoir les crédits budgétaires du fait de la possibilité de créer des programmes d'investissement pluriannuels.

La loi de finances 2023

Au travers de la loi de finances 2023, il a été introduit :

- L'augmentation de la dotation globale de fonctionnement de 210 à 320 Millions qui permettra à 95 % des communes de voir leur dotation augmenter sur le territoire.
- Soutien aux collectivités en situation de tension d'énergie de part un filet de sécurité centré sur les dépenses énergétiques, ainsi que « *l'amortisseur électricité* », par lequel l'État interviendra si le prix payé est compris entre 180 à 320 euros par MWH.
- La mise en place d'un fonds vert doté de 2 milliards d'euros afin de permettre le renforcement de la performance environnementale, l'adaptation des territoires au changement climatique, ainsi que l'amélioration du cadre de vie.
- La revalorisation annuelle des bases fiscales de 7,1 %.

Sommaire

Partie I : Analyse budgétaire de l'exercice 2022 (P5)

I- Résultat budgétaire prévisionnel pour 2022

a) Dépenses de fonctionnement

b) Recettes de fonctionnement

II- Evolution de la section d'investissement

a) Les dépenses

b) Les recettes

Partie II : Orientations budgétaires pour 2023 (P10)

I – Prévisions budgétaires pour l'année 2023

II - Orientations pour l'année 2023

PARTIE I

Analyse budgétaire de l'exercice 2022

I- Résultat budgétaire prévisionnel 2022 :

Le Budget Primitif 2022 de la Ville a été réglé par le Préfet. Celui-ci prévoyait un déficit budgétaire de -6 Millions d'euros, cependant du fait des conséquences dommageables de la tempête FIONA et des obligations relatives à la mise à jour de la carrière des agents communaux respectivement, de 800 000 € et de 1,2 Millions d'euros, le déficit prévisionnel 2022 s'évaluerait à **-6,5 millions d'euros**.

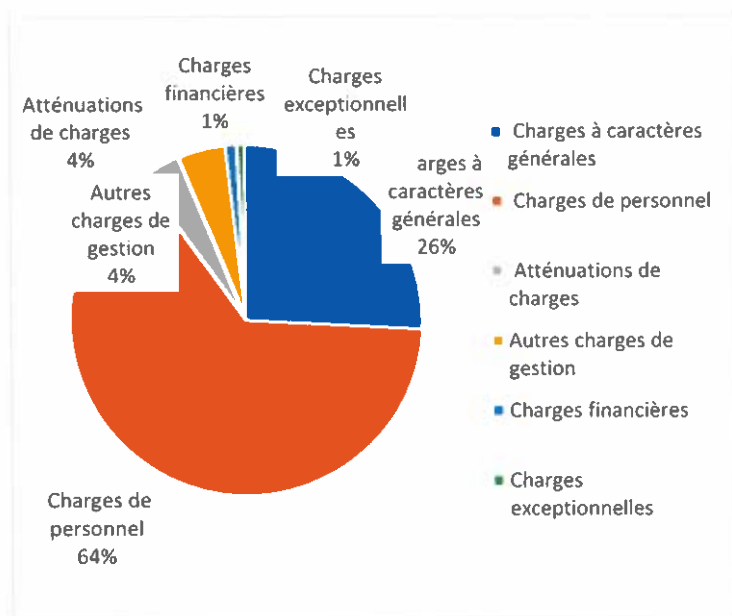
	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat budgétaire 2022	Résultat budgétaire reporté 2021	Restes à réaliser Dépenses	Restes à réaliser Recettes	Déficit budgétaire
Fonctionnement	27 454 681	30 455 417	3 000 736	- 671 468	3 286 416	643 428	-313 720
Investissement	6 870 580	4 762 298	-2 108 282	562 981	7 644 676	3 000 000	-6 189 976
Total	34 325 261	35 217 715	892 454	-108 487	10 931 092	3 643 428	-6 503 697

A) Dépenses de fonctionnement

Il est noté une stabilisation des dépenses de fonctionnement à caractères générales (011) d'un montant total de 7,8 Millions d'euros sur l'exercice 2022.

Il convient également de noter l'augmentation des dépenses de personnel en raison de la comptabilisation en restes à réaliser du paiement du protocole salarial pour 1,2 Millions d'euros. En outre, la Ville soutien la relance du tissu associatif avec la reprise post-COVID (Chap 65) pour un montant de 116 000 €.

	EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	012 Charg Caract. Gén.	011 Charges per- sonnel	014 Atténua- tions de charges	65 Autres charges de gestion	66 Charges fi- nancières	67 Charges ex- ception- nelles
Compte admi- nistratif prévi- sionnel 2022	7 888 718 €	19 599 782 €	1 159 053 €	1 342 682 €	330 019 €	226 958 €
Compte admi- nistratif 2021	7 852 149 €	19 073 780 €	1 159 053 €	1 226 518 €	380 260 €	503 336 €
Evolution 2022-2021	0,5%	3%	0%	9 %	-13 %	-55%



Les dépenses de personnel représentent 64 % des dépenses de fonctionnement, et donc le poste de dépenses le plus important du budget. Elles sont suivies par les dépenses à caractères générales pour 26%.

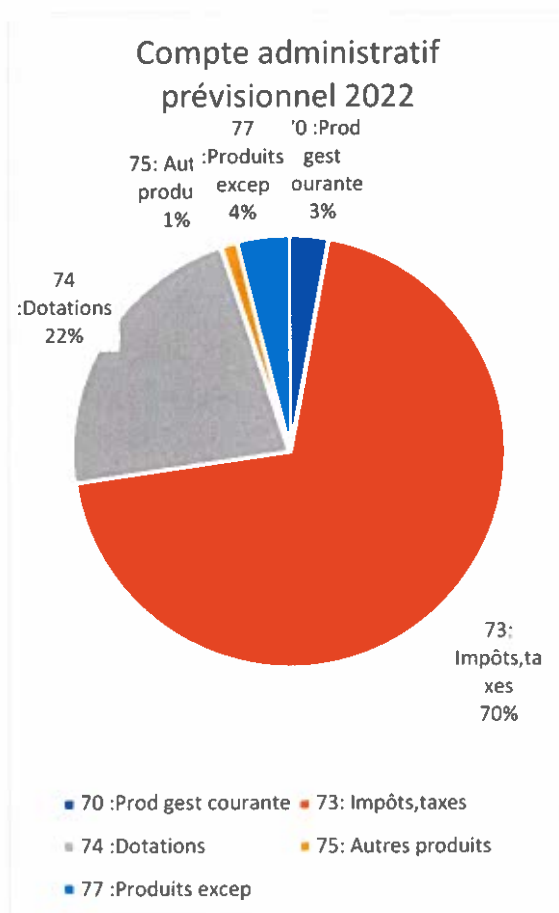
Les autres chapitres budgétaires représentent des portions plus faibles du budget pour 10%.

B) Recettes de fonctionnement

	70 Prod gest courante	73 Impôts, taxes	74 Dota-tions	75 Autres pro-duits	77 Produits ex-cep
Compte administratif prévisionnel 2022	881 423 €	21 687 144 €	6 916 182 €	372 782 €	1 203 724 €
Compte administratif 2021	435 727 €	19 819 857 €	5 495 653 €	402 742 €	856 376 €
Evolution 2022-2021	102%	9%	26%	-7%	41%

Les recettes de fonctionnement des produits de gestion courante comprenant notamment ceux de la restauration scolaire sont amenées à être multipliées par deux comparativement à l'année précédente pour atteindre 881 423 €. Cette augmentation provient de l'émission des titres de recettes, ainsi que l'inscription en restes à réaliser des impayés d'un montant de 189 000€.

Les produits fiscaux sont en augmentation de 9 % du fait de l'augmentation de la part de l'ETAT des valeurs locatives, tandis que celle des dotations de 26% provient de l'augmentation des produits de l'octroi de mer de 1,3 Million d'euros. Il est à noter une diminution de 7 % des autres produits provenant notamment des recettes de loyers, en raison du rattrapage des locations de pylônes réalisée en 2021.



Les recettes de fonctionnement reposent majoritairement sur les recettes fiscales versées par les services de l'Etat, cette dépendance ayant tendance à s'accroître au fil des exercices budgétaires. Car si 63 % de recettes de fonctionnement étaient issues de l'ancienne taxe d'habitation et taxe foncière durant l'année 2019, en 2022 cette proportion monte à 70% soit 21,6 Millions d'euros.

La seconde recette repose sur les dotations telles que la Dotation globale de fonctionnement représentant 22% des recettes en 2022. Il est à noter que la commune a été attributaire d'un acompte de la subvention en provenance de l'Etat visant à réduire l'inflation pour 204 216€, ainsi que d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 270 000€ toujours attribuée par l'Etat en raison du déficit communal important.

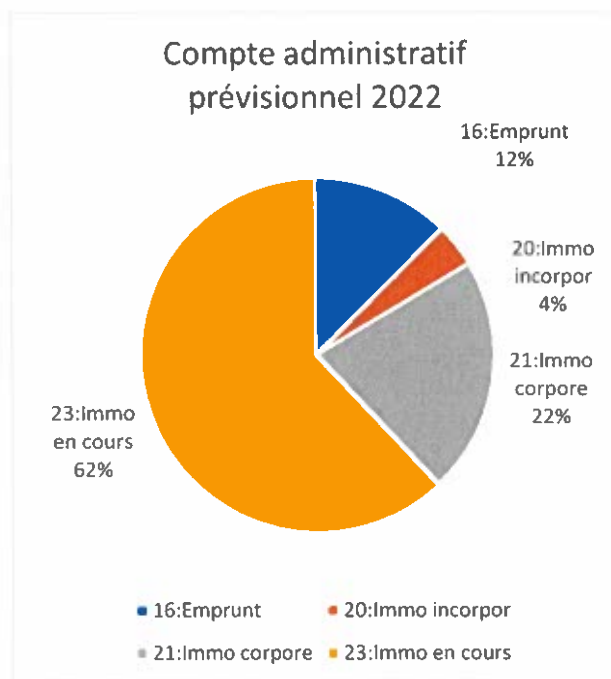
Les recettes exceptionnelles 2021 d'un montant important de 1,2€ sont majoritairement des recettes dites « d'ordres » n'ayant pas donné lieu à encaissement, et sont relatives à l'annulation de dépenses de l'année 2021 pour 800 000€.

II- Évolution de la section d'investissement

a) Dépenses d'investissement

EVOLUTION DES DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT				
	16:Emprunt	20:Immo incorpo	21:Immo corpore	23:Immo en cours
Compte administratif prévisionnel 2022	1 735 454 €	565 093 €	3 042 209 €	8 680 939 €
Compte administratif 2021	1 912 016 €	532 034 €	3 728 953 €	10 263 345 €
Evolution 2022-2021	-9%	6%	-18%	-15%

Il est à noter une baisse de tous les postes des dépenses d'investissement sur l'exercice 2022, hormis celui des immobilisations incorporelles, en raison des remboursements d'emprunts, ainsi que de la réalisation des projets d'investissements de travaux (*rénovation éclairage public, aménagement de l'Avenue Paul Lacavé...*). En effet, le poste des immobilisations incorporelles est en augmentation de 6% du fait de la comptabilisation en reste à réaliser des études liées à la reconstruction des ponts suite au passage de la tempête FIONA.

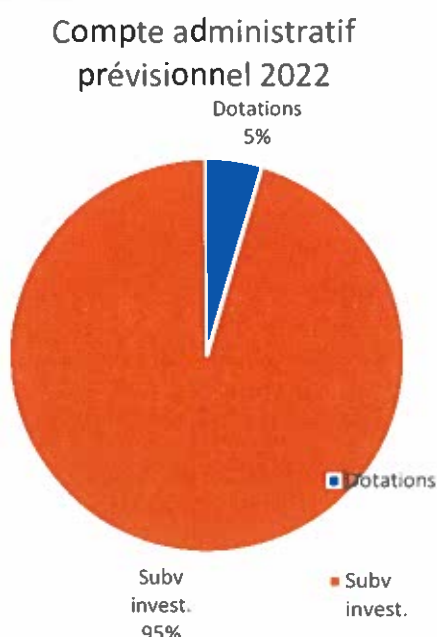


Les dépenses d'investissement sont essentiellement liées aux travaux de la rénovation de l'éclairage public d'un montant d'environ 4 Millions d'euros soit 62%.

Les chapitres d'immobilisations corporelles sont en augmentation du fait du paiement des anciennes factures.

b) Recettes d'investissement

EVOLUTION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	Dotations	Subventions d'investissement
Compte administratif prévisionnel 2022	366 257,00 €	7 614 957,00 €
Compte administratif 2021	834 734,00 €	8 483 238,27 €
Evolution 2022-2021	-56%	-10%



Les recettes d'investissement sont constituées principalement des dotations de l'Etat et subventions des différents partenaires (*Europe – Etat – Région-Conseil Départemental*). Elles représentent 90 % des recettes budgétisées à chaque exercice budgétaire. Elles sont composées en 2021 et 2022 principalement des dépenses de rénovation de l'éclairage public pour 5,5 Millions d'euros. Le montant des recettes d'investissement prévisionnel pour l'année 2022 devrait être à plus de 7 Millions d'euros.

PARTIE II

Orientations Budgétaires pour l'année 2023

I)- Prévisions budgétaires pour l'année 2023

Projet de Budget Primitif 2023

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits fonctionnement 2023	28 830 044	32 758 937
Restes à réaliser compte administratif 2023	3 286 416	643 428
Résultat fonctionnement 2022 reporté		2 329 267
Total section de fonctionnement	32 116 460	35 731 632
Excédent budgétaire section de fonctionnement		3 615 172
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits investissement 2023	5 987 594	2 636 522
Restes à réaliser compte administratif 2022	7 644 676	3 000 000
Solde d'exécution reporté 2022	1 545 299	
Total Section d'investissement	15 177 569	5 636 522
Déséquilibre budgétaire section d'investissement	-9 541 047	
Total du budget		
Déséquilibre global du budget primitif 2023	-5,9	

Le budget primitif 2023 prévisionnel se caractérise par un déficit prévisionnel de **-5,9 Million** d'euros.

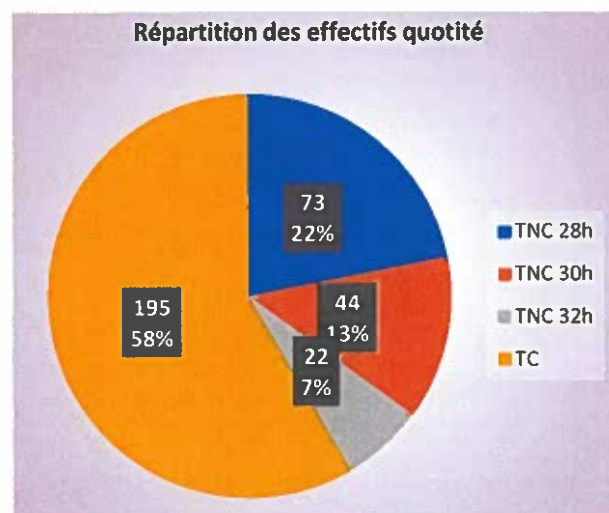
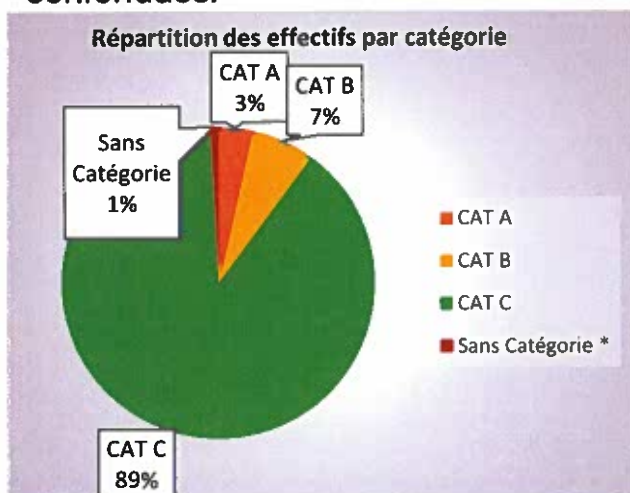
Les dépenses réelles de fonctionnement 2023

	011 Char. Caract .gén.	012 Charges de Personnel	014 Att de charges	65 Autres charges	66 Charg. Financ.
Budget primitif Prévisionnel 2023	7 510 796	19 700 000	1 304 006	1 737 335	300 000
Compte administratif pré- visionnel 2022	7 888 718	19 599 782	1 159 053	1 342 682	330 019
Compte administratif 2021	7 852 144	19 073 780	1 159 053	1 170 150	380 260
Evolution 2023-2022	-5%	0,5%	13%	29%	-9%

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2023 se montent à 30,5 Millions d'euros. Au sein de celles-ci, la part la plus importante concerne les dépenses de personnel qui représentent 64 % soit 19,7 Millions d'euros. Celles-ci se trouvent en augmentation de 0,5% comparativement à l'année 2022, du fait de la comptabilisation des mises à jour des carrières des agents communaux inscrite en reste à réaliser. Les autres charges de gestion courante présentent une augmentation de 29% du fait de l'inscription de 400 000 € de crédits budgétaires prévus pour comptabiliser l'admission de titres anciens en non-valeur, afin de fiabiliser le bilan. Les charges à caractères générale sont en diminution de 5% comparativement à l'année 2022 du fait des restrictions budgétaires.

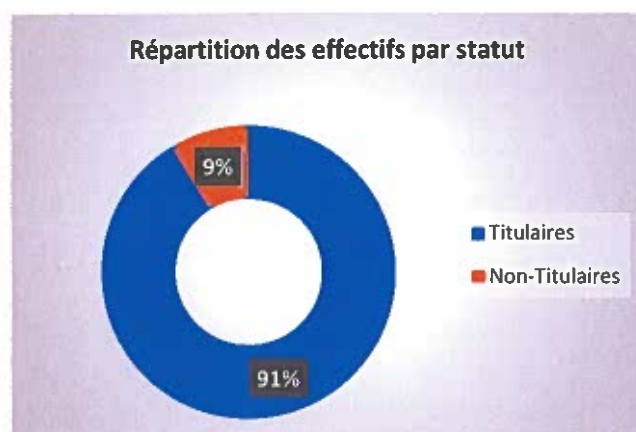
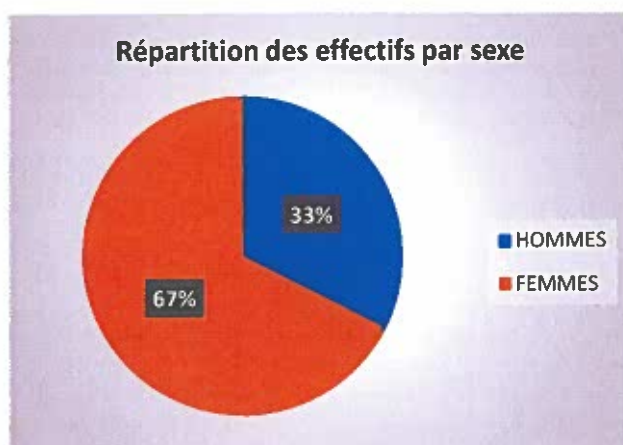
Données relatives au personnel communal

L'effectif communal s'élève à 368 agents au 1^{er} janvier 2023, toutes catégories confondues.

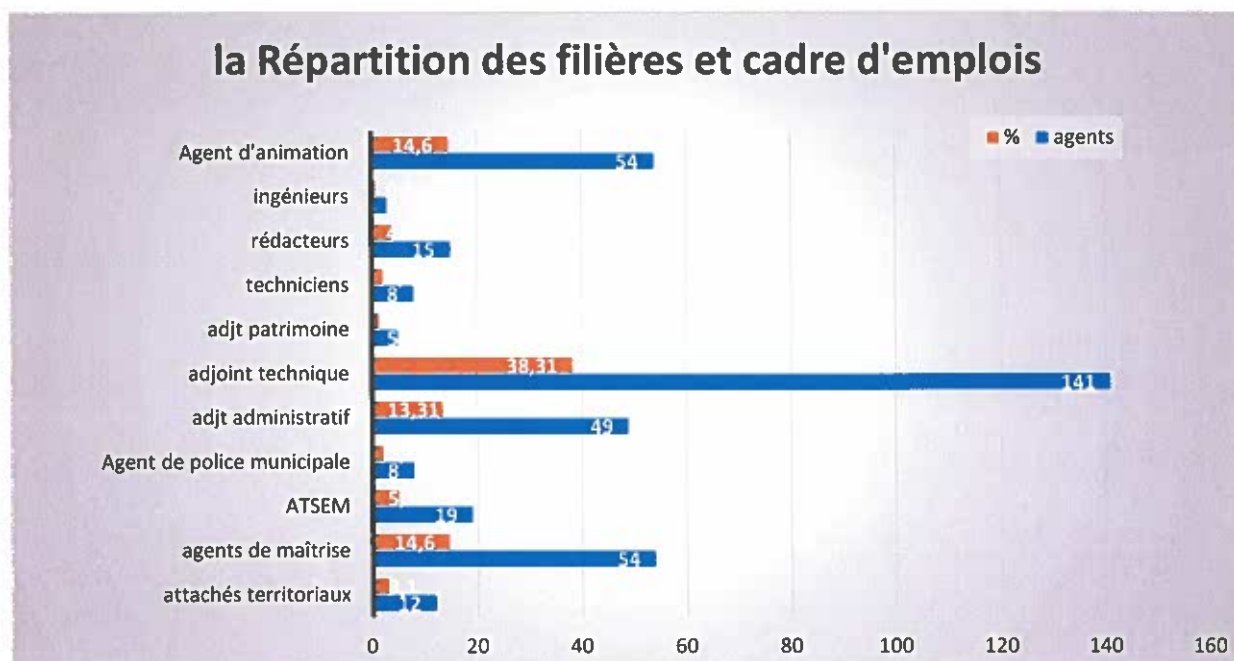


Concernant la structure hiérarchique, la catégorie A regroupant les agents occupant des fonctions d'encadrement reste faible (3,1%). L'effectif communal se veut également vieillissant avec une forte propension d'agent d'un certains âges.

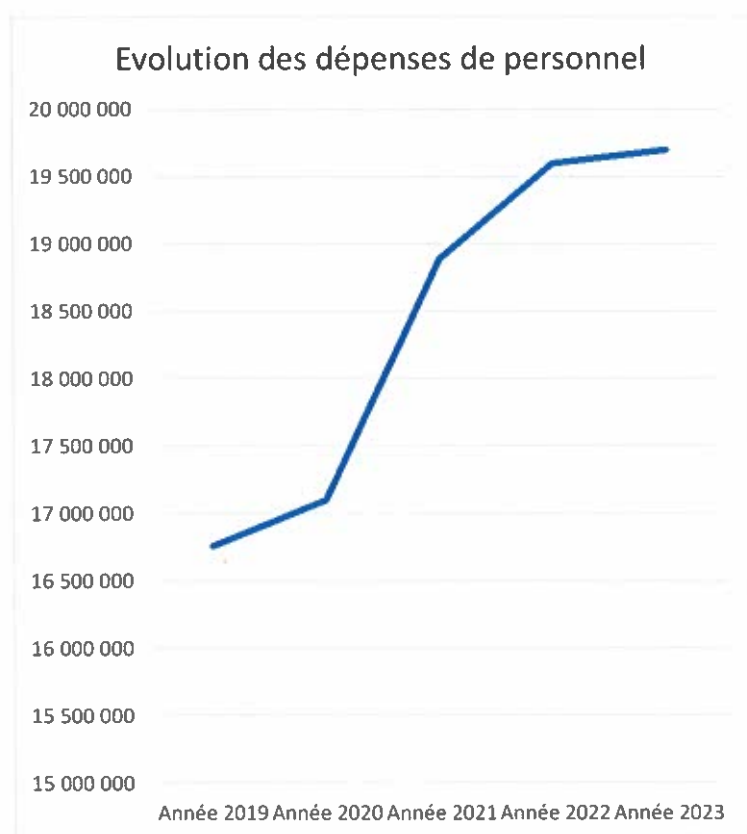
Répartition par sexe /statut



Répartition par filière



La répartition des filières démontre une forte prééminence de la filière technique.



Les dépenses de personnel se montant à 19,5 Millions d'euros au terme de l'exercice 2022. Elles se stabilisent à 19,7 Millions d'euros pour l'année 2023 en raison de l'application du glissement vieillesse technicité.

Recettes réelles de fonctionnement

	70 Prod gest cou- rante	73 Im- pôts,taxes	74 Dotations	75 Autres produits	77 Produits ex- cep
Bp prévision 2023	903 428 €	23 344 747 €	7 887 354 €	381 000 €	-
Compte administra- tif prévi. 2022	881 423 €	21 687 144 €	6 916 182 €	372 782 €	1 203 724 €
Compte adminis- tratif 2021	435 727 €	19 819 857 €	5 495 653 €	402 742 €	856 376 €
Evolution 2023- 2022	2%	8%	14%	2%	

	Taux 2023 (%)
Taxe sur le foncier bâti	47,77 %
Taxe sur le foncier non bâti	73,50 %
Taxe d'Habitation (résidences principales)	19,00 %

Le montant des recettes réelles de fonctionnement 2023 est de 35,7 Millions d'euros ; 63 % de celles-ci concernent les produits de la fiscalité qui représentent la majorité des recettes.

Les taux de fiscalité pour l'année 2023 restant inchangés.

Sur la période 2022-2023, il convient de noter une forte augmentation de la fiscalité du fait de la revalorisation des valeurs locatives de 7% par l'ETAT, entraînant un produit fiscal attendu sur l'année de 23,3 Millions d'euros ; contre 21,6 Millions d'euros sur l'année 2022.

Les produits de gestion courante devraient également augmenter du fait notamment d'un effort de recouvrement sur les produits de la restauration scolaire.

Il sera ainsi possible d'encaisser la somme de 823 000€ sur l'année 2023, contre 650 000€ en 2022.

Dépenses réelles d'investissement

	16 Em- prunt	20 Immobilisations incorporelles	21 Immobilisa- tions corpo- relles	23 Immobilisations en cours
Budget primitif prévi- sionnel 2023	1 841 726 €	537 589 €	4 234 115 €	6 554 814 €
Compte administratif prévisionnel 2022	1 735 454 €	565 093 €	3 042 209 €	8 680 939 €
Compte administratif 2021	1 912 016 €	532 034 €	3 728 953,00 €	10 263 345,00 €

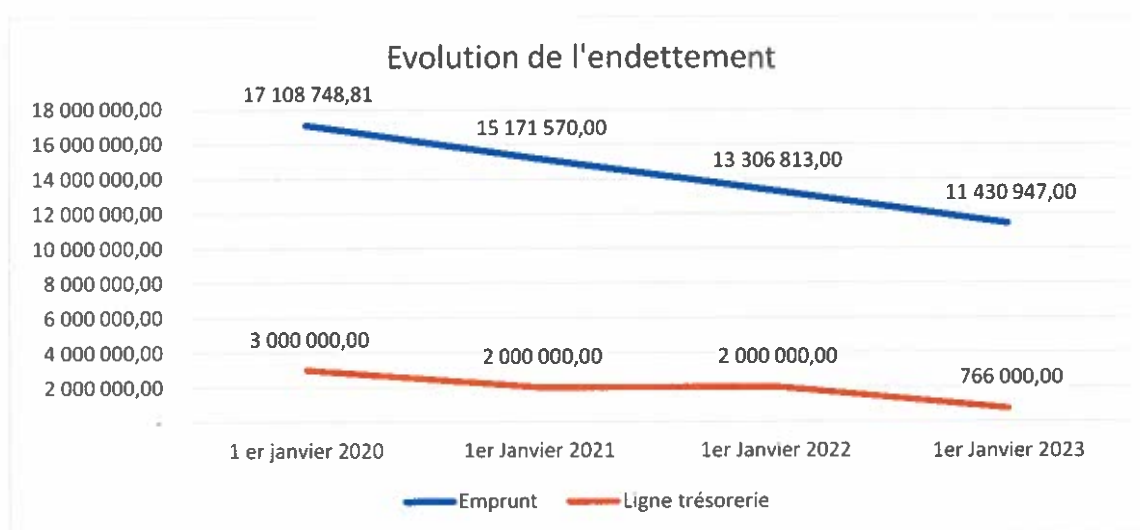
Les dépenses réelles d'investissement sont d'un montant de 15,1 Millions d'euros pour l'année 2023. Le poste le plus important concerne les immobilisations en cours pour 6,5 Millions d'euros. Celui-ci comprend les travaux relatifs aux projets d'investissement entamés (*Rénovation éclairage public, avenue paul Lacavé...*).

Il est à noter néanmoins la baisse de 24,29% de ce poste, du fait du terme de ces projets.

En raison de la volonté de la commune de procéder à la réfection des routes communales suite au passage de la tempête FIONA, des crédits à hauteur de 1 Million d'euros ont été prévus, entraînant une augmentation des dépenses corporelles de 39%.

La dette communale

Type dette	Montant encours de la dette au 01 Janvier 2022	Montant encours de la dette au 01 Janvier 2023
Emprunt	13 306 813 €	11 430 947 €
Ligne trésorerie	2 000 000 €	1 173 000 €
Total Dette	15 306 813 €	12 603 947 €



La commune rembourse 11 emprunts ainsi qu'une ligne de trésorerie, tous souscrits lors de l'ancienne mandature pour une dette totale de 11,4 Millions d'euros au 01 Janvier 2023.

A ce jour, la ligne de trésorerie souscrite devant initialement être remboursée en juin 2021 a été remboursée sur l'exercice 2022 à hauteur de 1,1 Million d'euros.

Ce remboursement grève fortement la capacité de la collectivité à payer ses fournisseurs

Epargne

Les niveaux de l'épargne brute et nette sur l'exercice 2023 sont de :

- Epargne brut : 1 964 392 €
- Epargne nette : 122 666 €

Ils sont en augmentation comparativement à l'année 2022.

En effet ils étaient respectivement de 514 043 € et de -1 221 411 €.

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer le remboursement du capital de sa dette ainsi que ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subvention d'investissement.

L'épargne nette résulte de la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de sa dette. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissement

Recettes réelles d'investissement :

	Dotations	Subventions d'investissement
Budget primitif prévisionnel 2023	363 036 €	3 873 486 €
Compte administratif prévisionnel 2022	366 257 €	7 614 957 €
Compte administratif 2021	834 734 €	8 483 238 €
Evolution	-1%	-49%

Les recettes réelles d'investissement d'un total de 5,6 Millions d'euros proviennent quasi exclusivement de subventions d'investissement attribuées dans le cadre de projets Européens, et des projets subventionnés par l'Etat.

En effet celles-ci se montent à 3,8 Millions d'euros pour les subventions d'investissement contre 363 000€ de dotation.

Du fait de la fin des projets d'investissement et de l'encaissement des subventions leur diminution est de 40%

II - Orientations budgétaires 2023 :

Afin de lui permettre de retrouver ses marges de manœuvres financières, la ville mettra en place les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

Dans un contexte de réduction du déficit budgétaire, les objectifs pour 2023 restent inchangés par rapport à 2022 à savoir :

- Optimiser les recettes
- Réduire les dépenses à caractère général
- Réaliser les opérations d'investissement dont le financement est assuré

Ainsi, pour l'année 2023, les opérations déjà engagées seront poursuivies :

- L'opération d'aménagement de l'avenue Paul LACAVE : Les travaux sont en phase d'achèvement avec la rénovation de 22 façades. La SEMSAMAR qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération a déjà attribué le marché pour un démarrage des travaux début avril 2023, après concertation avec les commerçants.
- La rénovation de l'éclairage public : la phase d'achèvement des travaux est également prévue, actuellement plus de 3900 points lumineux ont déjà été remplacés sur tout le territoire sur 4372 prévus
- La rénovation du bâtiment « logements des maîtres de Joliot Curie » qui sera dénommé maison des solidarités est prévue au premier semestre de l'année. Pour rappel, ce bâtiment accueillera le CCAS, la mission locale et le service des projets transversaux.
- Les travaux de réhabilitation des cimetières
- La rénovation et la mise aux normes des halles. Le Dossier de Consultation des Entreprises est en cours de finalisation

Les opérations nouvelles concernent, l'animation sociale, le sport, l'éducation, l'aménagement du territoire, l'emploi et le développement durable, la modernisation de l'administration communale, la réparation de la voirie suite au passage de la tempête FIONA.

1- Le renforcement de l'animation sociale

Dans un souci d'améliorer la prise en charge des personnes les plus en difficulté indépendamment des générations, le projet de réhabilitation de la maison Gérard Lauriette financée par la CAF dans le cadre du contrat global territorial conclu avec cet organisme sera réalisé en vue de sa mise à disposition au profit du centre social belle-eau.

Par ailleurs, deux autres structures de proximité au plus près des habitants seront mises en place à partir d'un diagnostic territorial partagé ; ces structures pourront apporter des réponses sociales aux besoins des familles.

- Un centre social à Sainte-Marie dans les locaux de la maison de quartier
- Un espace de vie sociale (EVS) à Bananier géré par l'association USCB dans les locaux de l'annexe mairie du quartier qui seront rénovés.

2- La rénovation des infrastructures sportives

- Le complexe sportif du bourg :

Le diagnostic technique et fonctionnel préalable à la rénovation du complexe sportif du bourg achevé en 2022 a relevé la vétusté des locaux et les non conformités aux normes actuelles et notamment celles définies par les fédérations sportives.

L'estimation prévisionnelle des travaux pour le confortement des tribunes et la mise aux normes du complexe sportif dans le cadre d'une démarche de qualité environnementale s'élève à près de 5 500 000€.

Le projet consiste à :

- Réaliser le confortement parasismique et à mettre aux normes la tribune et les vestiaires
- Mettre aux normes les équipements sportifs (*athlétisme et football*), les terrains annexes, les courts de tennis le boulodrome et le club house.
- Réaliser des travaux d'aménagement urbain

Afin de permettre la réalisation de ces travaux nécessaires au développement du sport dans la commune, le conseil régional a été sollicité pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

- La rénovation du terrain de Bélair

Attendu depuis plusieurs années par les habitants du quartier et la communauté scolaire, ce projet dont le financement est assuré sera réalisé pour permettre la pratique du sport dans les meilleures conditions.

- La rénovation du terrain de Roseau :

L'entreprise a été désignée pour la réalisation des travaux

3- Les actions en faveur de l'Education

La ville poursuivra ses actions afin de renforcer l'éducation à l'alimentation et répondre aux difficultés liées aux inégalités sociales.

Ainsi, l'opération « *petits déjeuner à l'école* » sera mise en place au sein de toutes les écoles de la commune pour offrir les meilleures conditions d'apprentissage à nos élèves et promouvoir la santé et le bien être de ces derniers.

Le Rectorat accordera à la commune une subvention de 2 € par élève.

Afin d'optimiser les dépenses de fonctionnement liées à la gestion et à l'entretien des écoles et d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et enseignants, le regroupement scolaire préconisé par l'éducation nationale sera mis en œuvre après concertation avec les parents d'élèves.

En effet, nous comptons sur le territoire 17 établissements scolaires dont les effectifs sont en diminution régulière en raison de la baisse démographique.

S'agissant du diagnostic sismique des 4 établissements scolaires entamé en 2022, (*Groupe scolaire de Sainte-Marie- Cambrefort, Amédée Fengarol et Cayenne*), les résultats des études seront connus au cours du premier semestre 2023. A la suite de la présentation des études, la réflexion sera menée sur la reconstruction ou le confortement des écoles dans le cadre du Plan Séisme Antilles.

Concernant l'école Joliot Curie, la ville a déjà sollicité du conseil régional la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux de reconstruction ; les discussions sont en cours avec la collectivité.

4- L'aménagement du territoire

- La ville poursuivra son action en faveur de l'implantation d'activités nouvelles sur son territoire : centre médical, résidence seniors, commerces...
- L'opération de régularisation des lotissements communaux déjà entamée se poursuivra et la priorité sera accordée au lotissement Alfred BALON située dans le secteur de Doyon.
- la ville compte sur son territoire un certain nombre de marchands ambulants qui ont sollicité une alimentation électrique afin d'exercer leur activité commerciale en toute sécurité. Des bornes électriques seront donc installées devant le stade, le gymnase mais également au boulevard maritime pour répondre à la demande de ces commerçants.

5- Les mesures en faveur de l'emploi et du développement durable

La ville a décidé de s'engager pour un développement durable de son territoire en adhérant à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Groupement Européen OdysSea Tourisme durable et croissance bleue.

Elle bénéficie ainsi, de l'ingénierie de la coopérative pour conduire des projets d'aménagement, de dynamisation du territoire, de mise en synergie des acteurs territoriaux de la croissance bleue et verte.

Elle a également adhéré au dispositif « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » dont le but est de proposer à tout chômeur de plus d'un an d'intégrer une Entreprise à But d'Emploi (EBE) en CDI, sur la base du volontariat afin d'effectuer des travaux d'utilité publique

Suite aux différentes séances de travail tenues avec les représentants d'OdysSea , les actions à mener pour répondre aux objectifs poursuivis ont été arrêtées comme suit pour l'année 2023 :

- La réhabilitation et la requalification de la maison des maîtres Elie Chauffrein pour l'accueil des EBE
- Le lancement de l'étude de l'aménagement du littoral de Sainte-Marie à cayenne dans le cadre de l'initiative « *France vue sur mer* » dont l'objectif est d'améliorer la qualité et l'attractivité du littoral
- La mise en œuvre du programme de « Bik à trail à Fédé Ilet-Pérou » y compris la réhabilitation de la station d'accueil
- Le lancement des études pour la construction de l'usine de valorisation des boues d'épuration, des déchets et des sargasses, dans le secteur de poirier.

6- La poursuite de la modernisation de l'administration :

La dématérialisation doit permettre à la collectivité de réduire la consommation de papier, de réduire ses coûts d'impression, d'accélérer le traitement des dossiers, d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur et les conditions de travail du personnel.

Les projets suivants seront mis en œuvre durant l'année 2023 :

- La dématérialisation des bons de commande
- Le déploiement du logiciel ASTECH pour une meilleure gestion des services techniques.
- L'installation d'un logiciel métier pour le service des marchés
- La mise en place d'un nouveau serveur de messagerie plus sécurisé et plus collaboratif et d'un standard téléphonique automatique afin de simplifier le traitement des communications.

7- La réfection des voiries endommagées par la tempête FIONA

Suite au passage de la tempête FIONA, les infrastructures de voirie ont été fortement endommagées. Les travaux de réfection de la voirie au lotissement Anita Turlet et rue de l'appontement à Sainte-Marie seront réalisés afin d'assurer la sécurité des usagers et améliorer le cadre de vie des habitants.

Par ailleurs la ville bénéficie de l'aide financière de l'Etat pour la réalisation de deux opérations :

- Etudes et rénovation du pont des cocotiers et de Sainte-Catherine
- Remplacement de la passerelle Siméon Pioche

L'aménagement de la route des flamboyants pour lequel nous avons déjà reçu une subvention au titre de la DETR sera également engagé. Il s'agit de réaliser des travaux pour assurer la sécurité des usagers de la route : création de trottoirs, de ralentisseurs, et aménagement du carrefour entre les rues G. Baptistide, Gérard Marianne et l'entrée du centre commercial

Enfin, comme chaque année, des crédits seront ouverts pour assurer l'entretien courant de la voirie communale, des écoles et autres bâtiments communaux.

L'assemblée est invitée à débattre des orientations budgétaires pour l'année 2023.

**DELIBERATION N°2023-05-020 : AVANCE DE SUBVENTION N°2 AU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-03-004 du 14 Mars 2023 octroyant une première avance de subvention de 100 000 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale pour son fonctionnement,

Considérant que le CCAS doit s'acquitter de ses dépenses de fonctionnement, notamment la rémunération des agents,

Considérant la nécessité d'allouer une deuxième avance de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) afin de lui permettre de faire face aux dépenses de fonctionnement, en attendant le vote du Budget Primitif 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à la l'unanimité

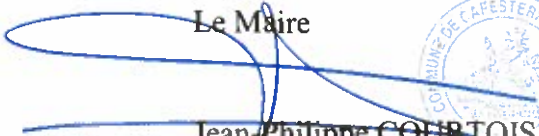
Article 1 : D'allouer une deuxième avance de subvention de 150 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de la Commune afin de lui permettre de faire face aux dépenses de fonctionnement.

Article 2 : Cette deuxième avance sera intégrée dans la subvention au Budget Primitif 2023 lors du vote du budget.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision et autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Maire clos la séance à 18h00

Capesterre Belle-Eau le 10 MAI 2023

Le Maire

Jean-Philippe COURTOIS



